

Cote du document: PBAS 2017/5/W.P.1  
Point de l'ordre du jour: 2  
Date: 19 décembre 2016  
Distribution: Restreinte  
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

## Ordre du jour provisoire

### Note aux membres du Groupe de travail sur le SAFF

#### Responsables:

#### Questions techniques:

Lisandro Martin  
Chef de l'Unité de la programmation  
et de l'efficacité opérationnelles  
Département gestion des programmes  
téléphone: +39 06 5459 2388  
courriel: lisandro.martin@ifad.org

#### Transmission des documents:

William Skinner  
Chef du Bureau des organes  
directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2974  
courriel: gb\_office@ifad.org

Groupe de travail sur le Système d'allocation fondé sur la performance  
— Cinquième réunion

Rome, 23 janvier 2017

---

Pour: Approbation

## Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Progrès accomplis sur la voie de la mise en place de la formule améliorée du SAFP
4. Questions diverses

## Annotations

1. Ouverture de la réunion  
La cinquième réunion du Groupe de travail sur le Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) se tiendra le lundi 23 janvier 2017 au siège du FIDA, 44, Via Paolo di Dono, à Rome. Le groupe de travail se réunira dans la salle Ovale (S-120) à partir de 14 h 30.
2. Adoption de l'ordre du jour  
L'ordre du jour provisoire figure dans le présent document (PBAS 2017/5/W.P.1).
3. Progrès accomplis sur la voie de la mise en place de la formule améliorée du SAFP  
Comme convenu lors de la quatrième réunion du Groupe de travail tenue le 20 septembre 2016, et suite aux discussions qui se sont déroulées lors de la session du Conseil d'administration de décembre 2016, la direction présentera, sous ce point de l'ordre du jour, la manière dont elle entend mettre en place la formule améliorée du SAFP, et les incidences que cela aura sur les allocations.
4. Questions diverses  
Dans le cadre de ce point de l'ordre du jour, le groupe de travail pourra examiner des questions non inscrites à l'ordre du jour provisoire que des membres du groupe de travail ou la direction pourraient souhaiter proposer.